

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	En exercice	Présents
11	11	10

L'an 2026, le 19 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Guy BOUCHAUD, Maire,

Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit le 12 mai 2026 aux conseillers municipaux et affichées à la porte de la mairie le même jour.

Présents : LEYMARIE Frédéric ,COMBY Sandra, MOHTASHAM ANSARY Damien, GERAUD Sylvie ROCHE Olivier, LAVIE Angélique, BOUCHAUD Guy, ,DUSSUTOUR David, SLOZYNSKY Julia, NOUHAUD Michel.

Absents excusés : VAN DER GIJP Magdaléna a donné son pouvoir à Sandra COMBY

Mme COMBY Sandra a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire demande de rajouter une délibération sur les statuts de l'ATD 24 et une sur l'octroi de subventions à la Troupe du Saut Ruban. Ces demandes sont acceptées à l'unanimité.

1/ Approbation du CR du CM du 14 avril 2026

Le CR est adopté à l'unanimité.

2/Délibération sur l'attribution d'une subvention à la Troupe du Saut-Ruban.

Le Maire explique que la Troupe du Saut Ruban souhaite faire vivre le bourg de la commune et souhaite organiser cet été deux manifestations festives au profit des enfants et de la population. Ces deux manifestations remplaceront celles qui étaient jusque là organisées par la commune. Le Maire demande au Conseil Municipal d'aider financièrement l'association. Après avoir délibéré l'ensemble des membres du conseil se prononce pour l'octroi d'une subvention de 4000 € à la Troupe du Saut-Ruban.

3/ Délibération pour changement d'affectation du gîte communal « La Cascade » et mise en location à l'année

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le bien communal dénommé « La Cascade » est actuellement exploité en qualité de gîte touristique communal.

Considérant l'évolution des besoins de la commune et la volonté de valoriser ce bien communal par une occupation permanente ;

Considérant les charges de gestion liées à l'activité touristique et la nécessité de développer une offre de logement à l'année sur le territoire communal ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- de mettre fin à l'exploitation du gîte touristique communal « La Cascade » ;
- de modifier l'affectation du bien afin de le transformer en logement locatif à usage d'habitation principale ;
- de fixer la date d'effet de cette nouvelle affectation au 1er juillet 2026 ;
- de fixer le loyer mensuel à 500€ (charges non comprises)

d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en location du logement et de signer un bail de six années avec le futur locataire.

4/ Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)

Le Maire informe le conseil que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),

l'assistance juridique,

le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :

APPROUVE les nouveaux statuts de l'ATD 24,

PREND ACTE ET CONFIRME les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Représentant Titulaire le Maire Guy BOUCHAUD,

Représentant Suppléant Edouard DUSSUTOUR .

5/ Délibération pour la désignation des membres de la CCID

Le Maire annonce que le Conseil Municipal doit proposer à la DGFIP une liste de 24 noms parmi lesquels 6 seront choisis comme titulaires et six comme suppléants à la Commission Communale des Impôts Directs.

Une liste de 24 habitants résidents extérieurs de la commune est établie à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal. Cette liste sera adressée à la DGFIP qui choisira les 6 futurs membres titulaires et les 6 suppléants.

Divers

La base de départ du Trail qui était fixée actuellement au Gîte la Cascade sera déplacée au Verger de l'Avenir.

Les travaux de réfection de la mairie avancent et il faudra s'attendre à une plus value sur le coût des matériaux.

En l'absence du cantonnier pour cause d'accident du travail , les travaux de fauchage des bords des voies communales ont été confiés à l'entreprise BOYER et les travaux de fauchage des chemins ruraux aux Conseillers qui soit avec l'un des tracteurs de la commune soit avec leurs moyens personnels effectueront ces travaux.

Le Conseil se prononce pour la mise en valeur de la signalétique du village en mettant en place des panneaux explicatifs à chaque entrée de la commune . Pouya MOHTASHAM est chargé de présenter un projet de panneau. De même il proposera un nouveau logiciel permettant de visualiser l'adresse de chaque habitant le numéro et la localisation de chaque hameau , chemin rural, chemin communal etc...

La commune a fait l'achat d'un robot pour l'entretien du parc du Cantou.

L'entretien du cimetière est actuellement sous traité à l'EPD de CLAIRVIVRE en attendant la reprise du travail du cantonnier. (Septembre ?)

La fête du village aura lieu les 22 juillet et 12 août. Une réunion des organisateurs est planifiée pour le 1^{er} juin 2026 à 18h30 dans la salle d'accueil.

La séance se termine à 22H45.